



Conseil économique et social

Distr. générale
1^{er} octobre 2015
Français
Original : anglais

Commission économique pour l'Europe

Comité du logement et de l'aménagement du territoire

Soixante-seizième session

Genève, 14 et 15 décembre 2015

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour provisoire annoté de la soixante-seizième session

Qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève (salle XII), le lundi 14 décembre 2015, à 10 heures

I. Ordre du jour provisoire

1. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour.
2. Travaux du Bureau du Comité du logement et de l'aménagement du territoire.
3. Informations sur les résultats du Sommet des Nations Unies consacré à l'adoption du programme de développement pour l'après-2015.
4. Mise en œuvre de la Charte de Genève des Nations Unies sur le logement durable et de la Stratégie sur le logement et l'aménagement du territoire dans la région de la CEE pour la période 2014-2020.
5. Préparation de la troisième conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable-HABITAT III.
6. Examen de la mise en œuvre du programme de travail pour 2014-2015 :
 - a) Logements et marchés immobiliers durables;
 - i) Pour des logements sociaux abordables
 - ii) Discussion thématique sur l'efficacité énergétique des bâtiments
 - iii) Activités du Groupe de travail consultatif sur le marché de l'immobilier
 - b) Développement urbain durable;
 - c) Administration des biens fonciers et aménagement du territoire;
 - d) Monographies nationales sur le logement et l'aménagement du territoire.



7. État du Fonds d'affectation spéciale pour les établissements humains.
8. Adoption du programme de travail du volet logement et aménagement du territoire du sous-programme relatif au logement, à l'aménagement du territoire et à la population pour 2016-2017.
9. Cadre stratégique pour le volet logement et aménagement du territoire du sous-programme relatif au logement, à l'aménagement du territoire et à la population pour 2018-2019.
10. Élection du Bureau.
11. Questions diverses.
12. Adoption du rapport et clôture de la réunion.

II. Annotations

1. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour

1. L'ordre du jour provisoire est fondé sur les décisions prises par le Comité à sa soixante-quinzième session (ECE/HBP/179)¹ et sur les progrès accomplis depuis lors dans la mise en œuvre du programme de travail pour 2014-2015 (ECE/HBP/2013/10)². L'ordre du jour provisoire a été arrêté par le Bureau du Comité à sa réunion du 6 juin 2015; il est présenté au Comité pour adoption.

2. Travaux du Bureau du Comité du logement et de l'aménagement du territoire

2. La Présidente rendra compte au Comité des travaux du Bureau et des principales décisions prises depuis la soixante-quinzième session du Comité (ECE/HBP/2015/1). Le Comité est invité à prendre note de cette information.

3. Informations sur les résultats du Sommet des Nations Unies consacré à l'adoption du programme de développement pour l'après-2015

3. Le Secrétariat donnera des informations sur les résultats du Sommet des Nations Unies consacré à l'adoption du programme de développement pour l'après-2015. Le Sommet, qui a eu lieu du 25 au 27 septembre 2015, à New York, a été convoqué en tant que réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale. Il a adopté le programme de développement durable pour 2030, dont les objectifs connexes. Le Comité est invité à prendre note de cette information.

4. Mise en œuvre de la Charte de Genève des Nations Unies sur le logement durable et de la Stratégie sur le logement et l'aménagement du territoire dans la région de la CEE pour la période 2014-2020

4. La Conférence ministérielle de la CEE sur le logement et l'aménagement du territoire (Genève, octobre 2013) a adopté la Stratégie de la CEE relative au logement durable et à l'aménagement du territoire pour la période 2014-2020 (ECE/HBP/2013/3)³. À sa soixante-quinzième session, en octobre 2014, le Comité du logement et de l'aménagement du territoire, a accepté la Charte de Genève des Nations Unies sur le logement durable comme un document non juridiquement contraignant (ECE/HBP/2014/2)⁴. La Charte a par ailleurs été adoptée par la Commission économique pour l'Europe le 16 avril 2015 (E/ECE/1478/Rev.1)⁵. Le secrétariat du Comité a formulé des recommandations pour la mise en œuvre de la Charte (Note informelle n° 1), qui seront présentées à la session. Le Comité sera invité à prendre note des recommandations. Les représentants des États membres de la CEE donneront des informations complémentaires sur la mise en œuvre de la Charte des Nations Unies de Genève dans leurs pays.

¹ http://www.unece.org/fileadmin/DAM/hlm/documents/2014/ECE_HBP_179.en.pdf.

² http://www.unece.org/fileadmin/DAM/hlm/documents/2013/ECE_HBP_2013_10.pdf.

³ <http://www.unece.org/fileadmin/DAM/hlm/documents/Publications/sust.hsnng.strategy.pdf>.

⁴ http://www.unece.org/fileadmin/DAM/hlm/documents/2014/ECE_HBP_2014_2.pdf.

⁵ http://www.unece.org/fileadmin/DAM/commission/2015/E_ECE_1478_rev1_en.pdf.

5. Préparation de la troisième Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable -HABITAT III

5. La session du Comité sera informée des préparatifs concernant HABITAT III, notamment de l'organisation de la conférence préparatoire de haut niveau pour la région de la CEE, « European Habitat », à Prague (Note informelle n° 2), et de la rédaction d'un rapport régional sur le logement et le développement urbain pour la région de la CEE (Note informelle n° 3). La République tchèque présentera un projet de document final pour la conférence (Note informelle n° 4). Les représentants des États membres rendront compte des préparatifs des conférences « European Habitat » et HABITAT III aux niveaux national et local. Le Comité sera invité à adopter le projet de rapport régional et le projet de document final.

6. Examen de la mise en œuvre du programme de travail pour 2014-2015

a) Logements et marchés immobiliers durables;

i) *Pour des logements sociaux abordables*

6. En septembre 2015, le Comité a publié son étude intitulée « Social housing in the UNECE region : models, trends and challenges » (ECE/HBP/NONE/2015/3).⁶ Les participants à la réunion examineront les conclusions clés de l'étude et proposeront d'éventuelles activités futures concernant le logement social abordable qui seront mises en œuvre par le Comité.

ii) *Discussion thématique sur l'efficacité énergétique des bâtiments*

7. La soixante-quinzième session du Comité du logement et de l'aménagement du territoire a approuvé, en octobre 2014, une proposition du Bureau du Comité en vue de l'établissement d'un groupe d'experts informel qui serait chargé d'élaborer des normes relatives aux bâtiments (ECE/HBP/2014/4)⁷. Le Comité du logement et de l'aménagement du territoire et le Comité de l'énergie durable ont mené une enquête sur les États membres et élaboré un rapport intitulé « Building standards and building regulations in the UNECE region » (Note informelle n° 5). Les secrétariats des deux comités ont organisé une Consultation d'experts sur les normes en matière d'efficacité énergétique, qui a eu lieu à Genève les 20 et 21 avril 2015. Le Comité est invité à examiner les conclusions et les recommandations issues de la réunion de consultation avec les experts (ECE/HBP/2015/2) et à adopter les recommandations faites par ceux-ci en ce qui concerne ses futures activités concernant les normes applicables aux bâtiments en matière d'efficacité énergétique dans les bâtiments, notamment la création de l'Équipe spéciale conjointe sur les normes relatives à l'efficacité énergétique dans les bâtiments.

iii) *Activités du Groupe consultatif du marché immobilier*

8. À sa soixante-quinzième session, en octobre 2014, le Comité a approuvé le mandat du Groupe consultatif du marché immobilier (ECE/HBP/2014/5)⁸ pour 2015-2016. En novembre 2014, le Comité exécutif de la CEE (EXCOM) a approuvé le renouvellement du mandat du Groupe consultatif jusqu'au 31 décembre 2016 (ECE/EX/2014/L.26). À sa réunion du 12 mai 2015, le Groupe consultatif a élaboré un

⁶ <http://www.unece.org/index.php?id=40586>.

⁷ http://www.unece.org/fileadmin/DAM/hlm/documents/2014/ECE_HBP_2014_4.en.pdf.

⁸ http://www.unece.org/fileadmin/DAM/hlm/documents/2014/ECE_HBP_2014_5.en.pdf.

projet de programme de travail pour 2015-2016 et le Bureau du Comité a adopté le texte. Le Comité est invité à adopter le programme de travail du Groupe consultatif pour la période 2015-2016 (ECE/HBP/2015/3), à recommander au Comité exécutif de la CEE d'étendre le mandat du Groupe consultatif jusqu'à la fin 2017; et à le conseiller pour ses activités futures.

b) Développement urbain durable

9. Le Comité sera informé de la mise en œuvre des activités concernant les villes intelligentes (Note informelle n° 6). Le secrétariat présentera des informations complémentaires concernant le projet relatif aux villes intelligentes unies⁹, des indicateurs de villes intelligentes et des recommandations pour l'élaboration de normes relatives aux villes intelligentes (ECE/HBP/2015/4). Le Comité est invité à examiner et à approuver les indicateurs et les recommandations du secrétariat concernant des mesures futures au titre du projet relatif aux villes intelligentes unies.

c) Administration des biens fonciers et aménagement du territoire

10. Le Président du Groupe de travail de l'administration des biens fonciers rendra compte des activités effectuées depuis la précédente session du Comité (ECE/HBP/WP.7/2015/7)¹⁰ et présentera le programme de travail du Groupe de travail pour 2016-2017 (ECE/HBP/2015/5). Le secrétariat du Groupe de travail donnera des informations sur l'élaboration de Directives techniques sur les établissements informels dans la région de la CEE (Note informelle n° 7). Le Comité est invité à prendre note des informations relatives aux activités en cours du Groupe de travail et à adopter son programme de travail.

d) Monographies nationales sur le logement et l'aménagement du territoire

11. À sa soixante-quatrième session, le Comité a approuvé des lignes directrices pour l'élaboration de monographies de pays sur le logement et l'aménagement du territoire (ECE/HBP/2013/8)¹¹. Les lignes directrices actualisées (ECE/HBP/2015/6) lui seront présentées et des mises à jour concernant le statut des monographies de pays sur le logement et l'aménagement du territoire lui seront communiquées.

12. En particulier, le Comité sera informé :

- Des principaux résultats et recommandations de politique générale figurant dans la monographie nationale sur le logement et l'aménagement du territoire de la République de Moldova (ECE/HBP/181);
- Des principaux résultats et recommandations politiques figurant dans la monographie de pays sur le logement et l'aménagement du territoire de l'Ouzbékistan (Note informelle n° 8);
- Des conclusions préliminaires de la monographie de pays sur le logement et l'aménagement du territoire de l'Arménie.

13. Les délégations des États membres feront savoir au Comité si elles souhaitent qu'une monographie nationale soit élaborée pour leur pays.

14. Le Comité est invité à :

- Débattre des incidences des monographies nationales dans les pays et des mécanismes de suivi de la mise en œuvre de leurs recommandations;

⁹ <http://www.unece.org/housing/smartcities.html>.

¹⁰ <http://www.unece.org/fileadmin/DAM/hlm/documents/2015/WP7/ece.hbp.wp7.2015.7.en.pdf>.

¹¹ http://www.unece.org/fileadmin/DAM/hlm/documents/2013/ECE_HBP_2013_8.pdf.

- Approuver les directives actualisées pour l'élaboration des monographies de pays sur le logement et l'aménagement du territoire;
- Adopter les principaux résultats et recommandations politiques figurant dans les monographies de pays de République de Moldova et de l'Ouzbékistan;
- Prendre note des informations communiquées au sujet de l'élaboration de la monographie de l'Arménie.
- Choisir les prochains pays qui feront l'objet d'un examen, et
- Proposer des contributions financières ou d'experts, aux prochaines monographies de pays.

7. État du Fonds d'affectation spéciale pour les établissements humains

15. Le secrétariat présentera un compte rendu de l'état du Fonds d'affectation spéciale pour les établissements humains. Les délégations seront invitées à annoncer leurs contributions volontaires et leur appui en nature. Le Comité est invité à prendre note des informations communiquées.

8. Adoption du programme de travail du volet logement et aménagement du territoire du sous-programme relatif au logement, à l'aménagement du territoire et à la population pour 2016-2017

16. Le secrétariat présentera le projet de programme de travail pour 2016-2017 (ECE/HBP/2015/7). Le Comité est invité à adopter le programme de travail du volet logement et aménagement du territoire du sous-programme relatif au logement, à l'aménagement du territoire et à la population et le Sous-programme relatif à la population pour 2016-2017.

9. Cadre stratégique pour le volet logement et aménagement du territoire du sous-programme relatif au logement, à l'aménagement du territoire et à la population pour 2018-2019

17. Le secrétariat présentera le Cadre stratégique pour le volet logement et aménagement du territoire du sous-programme relatif au logement, à l'aménagement du territoire et à la population pour 2018-2019 (ECE/HBP/2015/8), qui a été approuvé par le Bureau du Comité. Le Comité est invité à adopter le Cadre stratégique adopté par le Bureau.

10. Élection du Bureau

18. Le Comité devrait élire les membres du Bureau de sa soixante-dix-septième session.

11. Questions diverses

19. D'autres questions pourront être soulevées par les États membres au titre de ce point de l'ordre du jour.

12. Adoption du rapport et clôture de la réunion

20. Le Président résumera les principales décisions prises par le Comité. Le Comité est invité adopter son rapport établi sur la base du projet élaboré par le secrétariat. Le Président proposera une date pour la prochaine session du Comité, qui sera arrêtée par le Comité. Le Président prononcera la clôture de la réunion.

III. Calendrier provisoire

<i>Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	
Lundi, 14 décembre	10 h 00-10 h 30	1	Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour
	10 h 30-10 h 40	2	Travaux du Bureau du Comité du logement et de l'aménagement du territoire
	10 h 40-11 h 00	3	Informations sur les résultats du Sommet des Nations Unies consacré à l'adoption du programme de développement pour l'après-2015
	11 h 00-12 h 00	4	Mise en œuvre de la Charte de Genève des Nations Unies sur le logement durable et de la Stratégie sur le logement et l'aménagement du territoire dans la région de la CEE pour la période 2014-2020
	12 h 00-13 h 00	5	Préparation de la troisième conférence des Nations-Unies sur le logement et le développement urbain durable- HABITAT III.
			6
Mardi, 15 décembre	15 h 00-18 h 00	6 a)	Logements et marchés immobiliers durables
	10 h 00-12 h 00	6 b)	Développement urbain durable
	12 h 00-13 h 00	6 c)	Administration des biens fonciers et aménagement du territoire
	15 h 00-16 h 00	6 d)	Monographies nationales sur le logement et l'aménagement du territoire
	16 h 00-16 h 40	7	État du Fonds d'affectation spéciale pour les établissements humains
	16 h 40-17 h 10	8	Adoption du programme de travail du volet logement et aménagement du territoire du sous-programme relatif au logement, à l'aménagement du territoire et à la population pour 2016-2017
	17 h 10-17 h 20	9	Cadre stratégique pour le volet logement et aménagement du territoire du sous-programme relatif au logement, à l'aménagement du territoire et à la population pour 2018-2019
	17 h 20-17 h 40	10	Élection du Bureau
	17 h 40-17 h 50	11	Questions diverses
	1 h 50-18 h 00	12	Adoption du rapport et clôture de la réunion